

DEPARTEMENT DE  
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 6 décembre 2021**

**Objet**  
**Autorisation de**  
**recourir à des**  
**contractuels de droit**  
**public et création**  
**d'emplois pour**  
**accroissement**  
**temporaire,**  
**saisonnier d'activités**  
**ou remplacement**  
**d'agents publics**  
**absents sur poste**  
**permanent et dans le**  
**cadre du dispositif de**  
**contrat**  
**d'engagement**  
**éducatif au titre de**  
**l'année 2022**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 novembre 2021 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**Etaient présents** : Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Martine CHEVAUCHERIE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Christophe BAGILET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Kamel MEHERZI, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY

**LE NOMBRE DE**  
**CONSEILLERS**  
**MUNICIPAUX EN**  
**EXERCICE EST DE :**

33

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme DURLIN à M. GALAN – M. CAVALIERE à Mme COLLIN  
Mme SABI à M. ASFOR - Mme BIJOUX à M. BOURIGAULT –  
Mme BONNAL à M. JUIF – Mme PROUHET à Mme LACUEY  
M. CALT à M. SINSOU

**M. MEYRE Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance**

Chaque année, la Ville de Floirac recrute des personnels contractuels pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées telles que manifestations exceptionnelles, missions spécifiques, surcroît d'activité ou renfort des équipes. La Ville de Floirac recrute également des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier (ouverture de la piscine en saison estivale, activités jeunesse et sports, renfort des équipes de logistique.

L'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale autorise, dans ce cas, à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents et permanents pour faire face :

. A un accroissement temporaire d'activité (article 3 1°). La durée est limitée à 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, sur une période de référence de 18 mois consécutifs

. à un accroissement saisonnier d'activité (article 3 2°). La durée est limitée à 6 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat pendant une même période de 12 mois consécutifs.

. au remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels (article 3 -1), à temps partiel, en congés annuels, en congé maladie, en congé maternité, en congé parental...

Conformément à l'article 34 de la même loi, ces emplois doivent être créés par délibération du Conseil municipal.

De plus, la Ville de Floirac recrute des personnels contractuels pour assurer des tâches occasionnelles dans le cadre du dispositif des contrats d'engagement éducatif, cela en complément des recrutements ci-dessus mentionnés. En effet, des animateurs vacataires, dans le cadre de ce dispositif, sont recrutés afin d'encadrer les activités proposées par les services Jeunesse et Médiation à travers les structures implantées sur la Ville lors des vacances scolaires sur le territoire de la commune ou hors de la commune.

Il est rappelé qu'afin de respecter les contraintes budgétaires de la masse salariale et dans un objectif de maîtrise globale des emplois des contractuels, l'évaluation des besoins de ces Emplois est fixée pour l'année civile. De plus, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois, qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services.

Monsieur le Maire est chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

Vu la Loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative et Agenda 21 réunie en date du 23 novembre 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** pour l'année 2022 le recours aux contrats de droit public en cas de besoin en accroissement temporaire ou saisonnier, de remplacement ou de contrat d'engagement éducatif.

**DECIDE** pour l'année 2022 la création d'emplois pour accroissement temporaire, saisonnier d'activités ou remplacement d'agents publics absents sur poste permanent et dans le cadre du dispositif de contrat d'engagement éducatif au titre de l'année 2022.

**DIRECTION GENERALE – CABINET DU MAIRE – COMMUNICATION ET RELATIONS PRESSE -  
POLICE MUNICIPALE –**

DIRECTION – SERVICES - POLES	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS MAXIMAL

DIRECTION GENERALE ET CABINET	ADJOINT ADMINISTRATIF REDACTEUR ATTACHE	3 2 3
POLICE MUNICIPALE	GARDIEN BRIGADIER BRIGADIER CHEF CHEF DE SERVICE DE POLICE ADJOINT ADMINISTRATIF	0 0 0 2
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET ANIMATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	ADJOINT ADMINISTRATIF REDACTEUR ATTACHE ANIMATEUR	1 1 2 2
COMMUNICATION ET RELATIONS PRESSE	ADJOINT ADMINISTRATIF REDACTEUR ATTACHE AGENT DE MAITRISE	1 1 2 1

**DIRECTION ACTION CULTURELLE**

DIRECTION – SERVICES - POLES	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS MAXIMAL
SECRETARIAT ACCUEIL	ADJOINT ADMINISTRATIF	2
SERVICE MEDIATHEQUE	ADJOINT DU PATRIMOINE ASSISTANT DE CONSERVATION BIBLIOTHECAIRE	4 2 1
POLE ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE	ADJOINT ADMINISTRATIF ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	2 1
POLE PROG. CULTURE - MEDIATION	ADJOINT ADMINISTRATIF REDACTEUR ATTACHE	2 2 1

**DIRECTION SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME**

DIRECTION – SERVICES - POLES	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS MAXIMAL
SECRETARIAT ACCUEIL - ADM ET FINANCES	ADJOINT ADMINISTRATIF REDACTEUR ATTACHE INGENIEUR	3 2 1 1
DIRECTION PATRIMOINE	ADJOINT ADMINISTRATIF ADJOINT TECHNIQUE AGENT DE MAITRISE	4 25 8

	TECHNICIEN	4
	INGENIEUR	2
AMENAGEMENT URBAIN	ADJOINT ADMINISTRATIF	3
	ADJOINT TECHNIQUE	17
	AGENT DE MAITRISE	5
	TECHNICIEN	3
	INGENIEUR	1

**DIRECTION CCAS ACTION SOCIALE, SOLIDARITES, PETITE ENFANCE**

DIRECTION – SERVICES - POLES	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS MAXIMAL
PETITE ENFANCE	ADJOINT ADMINISTRATIF	1
	REDACTEUR	1
	ATTACHE	2

**DIRECTION DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - POLITIQUE DE LA VILLE**

DIRECTION – SERVICES - POLES	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS MAXIMAL
POLITIQUE DE LA VILE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN	ADJOINT ADMINISTRATIF	1
	REDACTEUR	1
	ATTACHE	1
POLE LOCAL POUR L'INSERTION EMPLOI	ADJOINT ADMINISTRATIF	1
	REDACTEUR	1
	ATTACHE	1
MEDIATION/CLSPD/SALLES CITOYENNES	ADJOINT ADMINISTRATIF	2
	ADJOINT TECHNIQUE	2
	AGENT DE MAITRISE	1
	ADJOINT D'ANIMATION	20
	ANIMATEUR	10
	ANIMATEUR Contrat engagement éducatif TT NIVEAU (non diplômé, BAFA, BAFD)	40
VIE LOCALE	ADJOINT ADMINISTRATIF	2
	REDACTEUR	1
	ATTACHE	1
	ANIMATEUR	2
	ADJOINT D'ANIMATION	2
	ADJOINT TECHNIQUE	1
SPORT - VIE ASSOCIATIVE -	ADJOINT ADMINISTRATIF	5
	EDUCATEUR DES APS	15
	ADJOINT TECHNIQUE	15

**DIRECTION ACTION EDUCATIVE**

DIRECTION – SERVICES - POLES	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS MAXIMAL
MISSION EVALUATION ET PROMOTION DES POLITIQUES ENFANCE - JEUNESSE	ANIMATEUR	1
	ADJOINT ADMINISTRATIF	1
	ADJOINT D'ANIMATION	1
MISSION DISPOSITIF REUSSITE EDUCATIVE	ADJOINT D'ANIMATION (interclasses)	50
	ATTACHE	1
	REDACTEUR	1
	ADJOINT ADMINISTRATIF	1
ADMINISTRATIF/ACCUEIL	ADJOINT ADMINISTRATIF	3
	REDACTEUR	2
EDUCATION	ANIMATEUR	2
	ATSEM	15
	ADJOINT TECHNIQUE (GROUPES SCOLAIRES)	20
JEUNESSE	AGENT DE MAITRISE	2
	ADJOINT ADMINISTRATIF	2
	REDACTEUR	2
	ATTACHE	1
	ANIMATEUR	4
	ADJOINT D'ANIMATION (centre de loisirs)	25
	ANIMATEUR Contrat engagement éducatif TT NIVEAU (non diplômé, BAFA, BAFD)	140

### DIRECTION ADMINISTRATION GENERALE, DES RELATIONS AUX USAGERS ET DE LA MOBILISATION CITOYENNE

DIRECTION – SERVICES - POLES	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS MAXIMAL
MISSION MOBILISATION CITOYENNE	ATTACHE	1
	REDACTEUR	1
	ADJOINT ADMINISTRATIF	1
FABRIQUE CITOYENNE	ANIMATEUR	4
	ADJOINT D'ANIMATION	4
	ADJOINT ADMINISTRATIF	3
ADMINISTRATION GENERALE	REDACTEUR	2
	ADJOINT ADMINISTRATIF	4

MOYENS GENERAUX	REDACTEUR	1
	ADJOINT ADMINISTRATIF	4
	ADJOINT TECHNIQUE	3
	ADJOINT DU PATRIMOINE	1

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 7 décembre 2021**

Nombre de votants : 33

**Suffrages exprimés : 32**

Pour : 32

Contre :

Abstention : 1 M. LEDOUX

*Le Maire,*

**Jean-Jacques PUYOBRAU**


